

*fallens*

# Le Président son Fils et Lanes

(Suite)

---

# SON CHAPEAU

---

# L'ŒUVRE

---

TOUS LES JEUDIS

N° 25 CENTIMES

9<sup>e</sup> ANNÉE — N° 23

220, *Fg St-Honoré* (8<sup>e</sup>)

Téléphone 589.55

6 Juin 1912

PAR AN : 10 FRANCS



Nous ne possédons plus qu'un très petit nombre de collections complètes de l'**Œuvre** hebdomadaire, et nous serions très obligés à ceux de nos lecteurs qui nous permettraient d'en reconstituer de nouvelles.

Les numéros qui nous font le plus défaut sont ceux du 18 mars 1909 (n° 11) et du 17 février 1910 (n° 7).

Nous les rachetons **DEUX FRANCS**.



Les collections qui nous restent ne pourront plus être cédées qu'aux conditions suivantes :

Année 1909. **CINQUANTE francs.**

Année 1910. **CINQUANTE** —

Année 1911. **TRENTE** —



## La Sorbonne et les bandits

Bouglé ne m'a pas répondu.

Est-ce que la question ne l'intéresse pas ? Non, assurément, puisqu'il a déjà fait mine d'engager la conversation. Ce n'est pas non plus, je pense, que, « professeur à la Sorbonne », il craigne de se compromettre en échangeant publiquement quelques idées générales avec un professeur révoqué. Et, bien qu'il m'ait traité de « dangereux polémiste », ce n'est pas davantage qu'il appréhende une controverse où les arguments seraient remplacés par des épithètes un peu vives. Quoi qu'en disent ceux qui gagnent leur vie à nous injurier, on commence à s'apercevoir que ce n'est pas notre habitude.

Non, si Bouglé n'a rien répondu, c'est que, cette fois, il n'avait rien à répondre, et il ne me reste plus qu'à prendre acte de son silence, enachevant de poser le problème dont s'émeut présentement l'opinion publique. C'est d'ailleurs, quoi qu'il en ait, Bouglé lui-même qui va nous aider à en préciser les données.

Pour m'assurer son concours, il me suffit d'ouvrir un petit livre que naguère il voulut

bien m'offrir avec la plus gracieuse dédicace et qui est intitulé justement : *Solidarisme et libéralisme, Réflexions sur le mouvement politique et l'éducation morale.*

A la première page, j'y trouve le résumé d'une conférence sur le sujet qui nous intéresse, et si je commence par noter que cette conférence fut « prononcée à la Faculté de théologie protestante de Montauban », ce n'est pas que j'y entende malice; mais c'est tout de même un détail qui n'est pas négligeable, puisque le conférencier lui-même nous prie de ne pas l'oublier. Et c'est, en effet, une circonstance dont nous aurons peut-être l'occasion de redire un mot, lorsque nous essaierons de conclure.

Par cette conférence, très laïque comme on voit, Bouglé se propose de « répondre exactement à ce qu'on appelle les exigences de la conscience contemporaine », ou, plus modestement, de nous remontrer que le système de M. Bourgeois y répond de la manière la plus satisfaisante. Et pour qu'on ne se méprenne pas sur son dessein, Bouglé le spécifie en ces termes :

Quelles vérités peuvent rallier les esprits modernes, sinon les vérités scientifiques ? Pour demander le mot d'ordre à une religion, il est trop tard : la méthode d'autorité a fait son temps. Les métaphysiques à leur tour semblent hors de service : elles laissaient les esprits trop libres ; leurs châteaux de cartes ne pouvaient faire oublier les cathédrales. Nous avons placé notre confiance ailleurs : la science seule, du haut de ses constructions patientes, nous paraît digne de dicter sa conduite à la société contemporaine. Nous voulons une morale scientifique dans ses principes et juridique dans ses conséquences...

Voilà qui est clair : il s'agit de nous faire « oublier les cathédrales ». Le temps est venu de laïciser l'âme du peuple et de remplacer définitivement Jésus-Christ par M. Léon Bourgeois.

Quelle est donc cette « bonne nouvelle » qu'annonce le grand philosophe radical-socialiste ? C'est la « morale solidariste ».

Un esprit « essentiellement laïque » l'anime, explique Bouglé, et on la verra s'efforcer de distinguer aussi nettement que possible entre l'antique charité chrétienne, qui n'aime que les fidèles et ne les aime qu'en Dieu, et la solidarité véritable, qui unit directement tous les membres de la société par des chaînes que relève et soupèse la science même.

(Comme de juste, Raymond la-Science aura tout à l'heure le droit de les soupeser aussi.)

Cette même morale s'efforcera de se dégager de toute déviation ou compromission métaphysiques : dédaigneuse des « systèmes à priori », des « concepts sans réalité », elle prétendra laisser parler les faits et utiliser, pour la solution des problèmes sociaux, les plus récentes conquêtes des sciences positives.

Par exemple, le solidarisme est déduit, à l'origine, d'une observation biologique :

La biologie nous a montré que les vivants sont eux-mêmes des sociétés, et que leur vie ne subsiste que par le consensus, la corrélation, l'aide mutuelle de leurs éléments. En assimilant à leur tour les sociétés aux organismes, la sociologie biologique rappelle à l'individu qu'il n'est qu'une cellule et que son bien dépend étroitement du bien de l'ensemble auquel il est incorporé.

Mais Bouglé n'insiste pas sur ces considérations aussi faciles qu'erronées. Déjà, au temps où il parlait, la « sociologie biologique » avait fait une faillite piteuse, et l'on avait reconnu la nécessité d'asseoir le solidarisme sur un fondement aussi scientifique, mais plus sérieux, savoir la « sociologie proprement dite », qui « fait saillir toutes les interdépendances inaperçues des phénomènes sociaux » :

Elle nous rappelle de mille façons que tout se tient et que tous se tiennent. L'individu isolé n'est qu'une abstraction, un fantôme sans réalité : ce n'est que dans et par la société qu'il arrive à la vie et à la pensée : l'homme doit vraiment tout ce qu'il est à l'association humaine.

Relisons, s'il vous plaît, le sonnet de Sully-Prudhomme :

Le laboureur m'a dit en songe : « Fais ton pain... » et nous aurons de la doctrine solidariste un aperçu aussi compendieux que lyrique. M. Bourgeois ne nous expliquera pas mieux (« en une page déjà classique », dit le professeur Bouglé) ce qu'est le « sentiment de la dette sociale » :

Dès que l'enfant devient un être distinct, il est un débiteur...

Dette, sa nourriture...

Dette, son langage...

Dettes, le livre et l'outil...

Et plus il avancera dans la vie, plus il verra croître sa dette, etc.

Entendu. Mais...

Mais, reprend Bouglé, comment d'une pareille dette, même établie par la science, faire sortir des obligations ?

Evidemment, c'est là le *hic*. Et pour que la dette soit payée, il ne suffit pas que la science se charge de faire le compte. De là *dette* il faut déduire le *dévoir*.

Comment ? Dira-t-on que la société est un contrat, dont chacun de nous est tenu d'observer les clauses ?

Ici, Raymond-la-Science nous arrête, et c'est Bouglé lui-même qui lui prête cette judicieuse et forte objection :

Est-elle l'œuvre de ma volonté, cette solidarité qui m'enveloppe dès ma naissance ? Si elle est un

fait, constaté par la science, elle n'est pas un acte, décidé par ma conscience. Entre ceux dont je suis solidaire et moi-même, il n'y a pas eu contrat. Comment donc votre théorie de la dette sociale pourra-t-elle m'imposer des obligations définies ?

Bravo, Raymond ! Voilà qui est solidement raisonné. Qu'est-ce que Léon Bourgeois peut bien répondre à cela ?

C'est ici, dit Bouglé, que M. Bourgeois se souvint à propos de sa science de juriste ; d'un coin sombre du Code civil il releva, pour la gonfler d'un contenu nouveau, la vieille notion du quasi-contrat. Il y a des cas où la loi impose aux hommes certaines obligations, alors même que leur volonté préalable n'a pu directement intervenir pour en débattre les conditions...

Le contrat social n'est qu'un mythe : les individus que relie, de génération en génération, la solidarité des services échangés n'ont sans doute point débattu, à l'origine, les conditions de cet échange, mais on conviendra que tout devrait se passer, dans la société qu'ils forment, comme si chacun d'eux avait consenti à ces conditions. Dès lors, il paraîtra rationnel d'exiger, de tous ceux qui acceptent le bénéfice de la vie sociale, qu'ils entretiennent pour leur part ce fonds commun où ils ont puisé. L'équitable répartition des profits et des charges, de l'actif et du passif social devient l'objet légitime de la loi pour peu que nous admettions, entre les membres de la société, l'existence d'un quasi-contrat d'association. A défaut de leur volonté formellement exprimée, c'est leur vie même qui souscrit à ce contrat...

Soit ; mais...

1<sup>o</sup> Je ne discerne pas très bien en quoi et pourquoi le quasi-contrat « tient mieux » que le contrat. A ne considérer que les mots, on supposerait plus volontiers le contraire.

2<sup>o</sup> « Rien qu'en vivant, nous dit Bouglé, vous êtes débiteur envers la société, et la société exigerait justement, si vous aviez la tentation de vous y dérober, le paiement de votre dette. »

Possible, et je vois bien qu'en vertu de ce raisonnement la société peut exercer sur ma personne, que j'y consente ou non, une contrainte fort dure; rien ne l'empêchera d'exiger de moi tout ce qui lui plaira, puisqu'il est convenu *a priori* que je dois m'en remettre à sa discréction; mais je ne vois encore rien là-dedans qui ressemble à une obligation *mora*le.

Ce n'est pas un impératif qu'on nous découvre, c'est un gendarme. La notion du devoir n'est jusqu'à présent remplacée que par un exploit d'huissier: « Paie ou je te saisis. » Mais ce laïque recours reste à la porte de la conscience. L'hypothèse « contractuelle » ou « quasi contractuelle » pourra justifier à la rigueur une règle du jeu social; elle ne fonde pas une règle de conduite, que l'homme accepte librement parce qu'elle exprime le meilleur de lui-même. Code, oui; morale, non.

3<sup>e</sup> Ici, d'ailleurs, Raymond-la-Science intervient encore :

— Qu'est-ce que c'est, dira-t-il, que ce quasi-contrat, dont je n'ai pas été admis à discuter la teneur, et que vous prétendez m'imposer avant mon premier vagissement? « En vain protesteriez-vous au nom de la liberté individuelle, » déclare le professeur Bouglé; l'homme naît enchaîné par Léon Bourgeois... Bons apôtres! Et c'est vous qui avez perpétuellement à la bouche le mot de « liberté »! C'est vous qui, au nom de la « libre pensée », m'exhortez à m'affranchir des antiques superstitions et à rejeter tout ce qui est doctrine ou régime d'autorité! Je n'ai donc secoué un joug que pour en subir un autre, le vôtre? Quelle différence y a-t-il entre votre quasi-contrat et le péché original?

« Vous dites: « Il paraîtra rationnel d'exiger de tous ceux qui acceptent le bénéfice de la vie sociale... » Hé! monsieur le professeur, vous ne parlez jamais que des « bénéfices » de cette vie sociale, et peut-être en effet ne voyez-vous que les avantages de ce quasi-contrat dont vous célébrez ingénument les vertus: vous avez une place confortable dans la société, et il est naturel, il est humain que vous la trouviez fort bien faite. Mais moi, mon bon monsieur, je n'ai pas eu votre chance: je suis un déshérité, un paria, et la société, qui pour vous est une mère, n'a jamais été pour moi qu'une abominable marâtre. Pour moi, la « solidarité humaine », c'est la promiscuité du taudis, la corruption de l'atelier, les mauvais conseils de la rue, c'est l'alcoolisme, la prostitution, la syphilis, l'exploitation de l'homme par l'homme. Voilà sous quelles espèces elle m'est apparue, depuis que j'ai ouvert les yeux à la lumière, cette solidarité qui excite l'enthousiasme de votre Bourgeois. Et à cette société qui ne m'a fait que du mal, vous osez prétendre, monsieur le professeur, que je *dois* quelquechose? Ne vous rendez-vous pas compte que, pour admettre votre théorie, il me faudrait l'âme paradoxalement évangélique d'un saint qui ne croirait pas au paradis?

« Vous voulez rire, monsieur le professeur. Quand vous serez sérieux, nous commencerons, s'il vous plaît, par renverser votre conception, et je vous démontrerai beaucoup plus aisément que c'est la société qui est ma débitrice. Oui, j'ai le droit de lui réclamer tout ce qu'elle a oublié de me donner. J'exige ma part des biens de la terre, je veux vivre ma vie... Quand je suis arrivé, vous étiez assis à table. Bon appétit, messieurs! Où donc est mon assiette? »

(A suivre).

GUSTAVE TÉRY.

Mon Carnet  
PAR  
Urbain GOHIER

On vole partout

Nous avons vu, la semaine dernière, dans quel sens il faut entendre que « l'armée est l'école du vol » : du haut en bas, le budget de la guerre est au pillage. Au prix d'un milliard par an, nous n'arrivons pas même à nourrir nos soldats.

Mais on vole partout de la même façon. *Toutes les administrations de la République* sont des foyers de concussion. La séance du 30 mai, au Palais-Bourbon, a fourni des documents nombreux ; M. Emmanuel Brousse a énuméré un nombre infini de procédés par lesquels MM. les godelureaux des Affaires étrangères détournent le bon contribuable pour entretenir des bayadères : car pour le tabac, ils se le procurent en contrebande, et c'est ce qu'on appelle « la valise diplomatique ».

M. Clemenceau dédommagerait par des ambassades les maris complaisants. Les autres distribuent de l'argent comptant : des missions de 15.000 fr., des indemnités de 12.000 fr., sous des rubriques fictives, à des compères qui ne quittent jamais les cafés du boulevard.

Le vénérable Fallières se fait rembourser par les Affaires étrangères « 5.561 fr. de frais de chapellerie pour la réception du roi de Norvège, et 5.360 fr. de frais de chapellerie pour la réception du roi de Danemark ». Il est vraisemblable

que le chef de l'Etat ajoute au prix de ses propres chapeaux le prix des panaches de « sa dame ».

Le Ministre des affaires étrangères a répondu que la plupart des faits signalés datent de trois ou quatre ans, et qu'un voleur a été condamné.

En effet, on a condamné Hamon, directeur de la Comptabilité. Si les autres faits dénoncés remontent à plusieurs années, c'est parce que les Administrations refusent le plus longtemps possible leurs comptes, pour dissimuler leurs voleries.

Mais les voleurs sont toujours là ; *ils continuent de voler*. Nous ne saurons officiellement qu'en 1915 combien de milliers de francs de chapeaux le couple Fallières aura réclamé pour la réception de la reine de Hollande ; dès à présent, nous savons qu'il va réclamer des sommes.

Une simple question :

Voilà cinquante faits de vol et de concussion publiquement dénoncés à la tribune. Qu'attend le Parquet de la Seine pour saisir un juge d'instruction ? Qu'attend la Police pour arrêter les filous ? Est-ce qu'on partage ?

Il est scandaleux que les journaux suivent l'instruction ouverte contre les « voleurs en auto », et ne nous annoncent jamais l'ouverture d'une instruction contre *les Voleurs du ministère de la Guerre*, contre *les Voleurs du ministère de la Marine*, contre *les Voleurs du ministère des Affaires étrangères* !

Est-ce que la *Joconde* n'aurait pas quitté la France dans une « valise diplomatique » ?...

Les mains liées.

Les journaux ont demandé à divers personnages, supposés compétents, leur avis sur la conquête du Maroc.

Leur avis unanime est que nous en avons pour vingt ans. La conquête du Maroc est une plus grosse entreprise que la conquête de l'Algérie : la population est plus nombreuse, plus « fanatique » (c'est-à-dire plus attachée à son indépendance); le sol montagneux facilite la guerre d'embuscades, et il empêchera l'emploi de l'artillerie qui fait notre supériorité; les Marocains recevront sans doute de l'extérieur des conseils et des concours que n'ont pas eus les Arabes d'Algérie, etc.

En résumé, pendant vingt années, la France aura les mains liées. Si elle reculait, quel contre-coup en Algérie et dans toutes nos possessions musulmanes ! Elle est d'ailleurs engagée envers l'Europe. Il faut marcher, il faut aller jusqu'au bout...

C'est vingt ans de tranquillité assurée pour l'Allemagne.

J'ai dit vingt fois quels agents l'Allemagne sa-larie dans le Parlement et dans les journaux français.

Et c'est par eux que le piège marocain nous a été tendu.



### Affameurs et spéculateurs socialistes.

Le 31 mai, M. Lauche, au nom des socialistes unifiés, a interpellé le gouvernement sur la hausse des cours du blé; il a déclaré que le parti radical était « le parti du pain cher ».

Or, je l'ai déjà expliqué, les prix de famine sont l'œuvre des spéculateurs internationaux, dont le plus puissant est M. L.-L. Dreyfus, commanditaire de l'*Humanité*. M. L.-L. Dreyfus avait acheté du citoyen Jaurès un siège de député

« socialiste »; il lui a ensuite acheté une cravate de commandeur de la Légion d'honneur; il l'entretient pour obéir au chantage du 20 décembre 1910 (menaces sous conditions contre les Grands Juifs).

C'est donc, en définitive, le Parti socialiste unifié, son journal et son chef qui profitent de la misère publique.

D'autre part, la presse socialiste dénonce avec indignation le coup de Bourse exécuté au moyen de fausses nouvelles marocaines. L'annonce que Fez était repris par les « rebelles » et que le général Lyautey avait péri a produit une baisse de 0 fr. 25 sur la rente — et un fort bénéfice pour les auteurs de la manœuvre.

Mais le coup de la bande Jaurès sur les valeurs de chemins de fer a déterminé une vraie débâcle, des différences de 150 à 200 fr. dans les cours, une razzia formidable de capitaux par les requins socialistes. La brochure du cheminot Grandvallet a jeté là-dessus une lumière assez vive. Les ouvriers redoutaient les souffrances de la grève. Le camarade Jaurès et sa bande voulaient la grève : 1<sup>o</sup> parce qu'ils avaient les ordres formels de Berlin ; 2<sup>o</sup> parce qu'ils étaient engagés en grand à la Bourse pour une opération de baisse ; 3<sup>o</sup> parce qu'ils avaient les ordres formels des Rothschild, commanditaires de l'*Humanité*, propriétaires du réseau du Nord, à qui la baisse énorme devait permettre un « amortissement » de leurs valeurs dans des conditions inespérées.

Le Q.-M. Jaurès et ses complices devraient être sous les verroux, comme le préfet Lépine (du coup Rochette).

Mais après avoir chargé le Q.-M. Jaurès, locataire de Lépine, de l'enquête sur les exploits de son propriétaire, on chargerait sans doute le

préfet Lépine de l'enquête sur les exploits de son locataire.

La République est le régime où les malfaiteurs se blanchissent en famille.

### « Vive la Commune! »

Le 26 mai, les Socialistes de la bande Jaurès sont allés au Mur du Père-Lachaise, brailler : « Vive la Commune! »

Le camarade Jaurès, châtelain de Bessoulet, en tête du premier groupe, braillait le premier : « Vive la Commune! »

Lorsque Galliffet, égorgeur de vingt à trente mille communards ou prétdus tels, était ministre de la guerre sous Waldeck-Rousseau, le camarade Jaurès n'a jamais fait le pèlerinage de la semaine sanglante. Il votait assidûment pour M. de Galliffet à la Chambre, avec tous ses acolytes.

Qu'est-ce qui lui prend aujourd'hui?

C'est bien simple. Sous le ministère Waldeck-Galliffet, herr Jaurès émargeait aux Fonds secrets pour des sommes énormes, partageait avec Waldeck les pots-de-vin de l'*Equitable*, dinait avec les têtes couronnées, se sentait un homme de gouvernement. Maintenant, il émarge aux Fonds secrets de l'ambassade allemande pour fomenter en France les grèves et les émeutes.

L'incohérence de son attitude n'est qu'apparente; il fait toujours le métier pour lequel on le paye.

### Les Rastas chez nous.

Au Quartin Latin, les Rastaquouères attaquent ouvertement les étudiants français, et les assomment. Pendant les troubles de la Faculté de médecine, les Rastas criaient : « Les Français sont des lâches! » et la police tapait sur les Français, comme aux incidents d'*Après moi*. La semaine dernière, les apaches en carte du préfet Lépine ont encore menacé de leurs revolvers et conduit au poste les Français maltraités par la racaille exotique.

Le commissaire de police du Panthéon et le Parquet, — affirme Maurice Pujo, — déclarent qu'ils assureront par tous les moyens l'impuissance des malfaiteurs rastaquouères.

C'est naturel. Rappelez-vous le mot du substitut à la IX<sup>e</sup> Chambre : « Je suis ici pour soutenir les Juifs contre les Français! » Aussitôt, la Synagogue a donné ce magistrat pour chef de cabinet au ministre de la Justice. Et le ministre de l'intérieur nous vient de Berlin ; le président du conseil de préfecture nous vient de Francfort ; le sous-directeur de la Sureté, chef du bureau des étrangers s'appelle Grümbach...

Tout ça finira mal... *Heureusement!*

**Le Régime abject est le règne de l'étranger.**

Dans la seule journée du 31 mai, la X<sup>e</sup> Chambre correctionnelle a dû condamner les sieurs Arakarasa Asakiti, Japonais; Wenger, Suisse; Subka, Allemand; Muller, Prussien; Demer, Belge; Volterra, Italien; Leipziger et Vidowski, Russes; Gofmauski, Polonais. Tous en prison.

Les contribuables français vont les nourrir.

### La Circulation dans Paris.

Les journaux publient de longues listes d'accidents graves et même mortels : les autobus, les taxi-autos, les antiques omnibus, les camions, les simples fiacres, écrasent les piétons par demi-douzaines.

Cela tient d'abord à ce que les piétons ne savent pas marcher dans la rue. Ils lisent leur journal ou reluquent les femmes, et vont se jeter sous les roues des véhicules.

Cela tient ensuite à ce que la circulation des voitures n'est pas organisée méthodiquement. La rue de Paris est *en anarchie* comme le reste du pays. Partout les mêmes causes produisent les mêmes effets.

La rue de Paris est rendue impraticable notamment par la « maraude » des cochers de fiacre et des chauffeurs d'autos. On les voit qui rôdent par troupeaux, les uns allant de Saint-Lazare au Palais-Royal, ou de la Madeleine à la Bastille, les autres en sens contraire ; ce qui est manifestement absurde, puisque leur chance de raccrocher un client reste la même.

L'autre jour, dans un engorgement prolongé de la rue Auber, j'ai compté quatorze fiacres maraudeurs. Le second effet de la maraude est d'imposer aux misérables chevaux des randonnées de quatre-vingts kilomètres.

*Il suffirait d'interdire la maraude* pour rendre la circulation beaucoup plus facile aux voitures, beaucoup moins périlleuse aux piétons.

Pourquoi la tolère-t-on ?

Parce que le préfet Lépine est un vieux cabotin, toujours prêt à se déguiser en pompier, en garçon de recettes, en chien de police, pour se faire acclamer par les « mouches » et par les petits pâtissiers, mais sacrifiant tout à son

appétit de basse popularité. Ce Tartarin redoute les cochers de fiacre, et les Q.-M. socialistes que les cochers de fiacre font marcher à la baguette.

On demande un préfet de police. Un préfet de police qui soit propre, qui ait du caractère, et qui ait le sens commun.

Sur trente-huit millions de Français, tout de même...

### « C'est avec les anciens bandits... »

Il subsiste toujours une incertitude sur les raisons qui ont amené le préfet Lépine à faire massacer de sang froid les bandits de Choisy et de Nogent, qu'il avait le devoir de prendre vivants et de remettre vivants aux mains des juges.

La première hypothèse, et la plus vraisemblable, c'est que Bonnot et Garnier en savaient trop long sur le Vidocq du régime abject. Peut-être les avait-il employés pour l'assassinat de l'impasse Ronsin, ou pour l'un des autres assassinats dénommés « faits du Prince ».

Mais on propose une autre explication.

Quand Aristide Briand, camarade de l'apache Manda et condamné à la prison pour outrage aux mœurs, devint chef suprême de la Magistrature, les hommes d'ordre du Parlement et de la presse applaudirent en disant : « C'est avec d'anciens braconniers qu'on fait les meilleurs garde-chasse ! »

Le préfet Lépine et ses admirateurs professent aussi que : « C'est avec des bandits qu'on fait les meilleurs policiers ».

Si Bonnot et Garnier avait survécu, il était

possible que la République en fit un préfet de police.

Et Lépine s'est débarrassé de la concurrence.

### Les boules puantes.

Les bandits n'ont qu'à bien se tenir!

Après les boucliers de police, les chiens de police, les matelas, les gabions, les fascines, les projecteurs, les explosifs et les mitrailleuses, le génial préfet Lépine ajoute à son arsenal les bombes asphyxiantes.

Les journaux annoncent avec admiration que « le Laboratoire municipal fabrique des bombes au sulfure de carbone, qu'on jettera dans les forteresses (!) des bandits (?) pour les asphyxier ou les obliger à sortir. »

On réquisitionnera sans doute un bataillon du génie pour cette opération, bien connue des bas farceurs qui achètent des « boules puantes » dans les baraqués du Jour de l'An. Voilà de glorieuses victoires en perspective, pour égayer les rastaquouères à nos dépens.

Par malheur, les criminels aussi connaissent la chimie. Rien ne les empêchera d'appliquer le système Lépine, le « système puant », dans les banques... ou même au Palais-Bourbon.

### Les Juifs en Touraine.

J'ai signalé naguère le travail des Bernheim (de Paris), des Lévy (de Reims), des Nathan (de Nancy), des Himmelsbach (de Fribourg), qui ont

entrepris la destruction des forêts françaises. Voici le travail des Lévy-Klein en Touraine :

HENRI LÉVY-KLEIN

324, rue d'Entraigues

Téléphone 2-12

Tours, le 2 mai 1912.

Monsieur le secrétaire de la mairie de la commune de X...

Désirant avoir un représentant dans votre commune, je viens vous demander si vous voulez bien accepter cette représentation aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> M'indiquer toutes les propriétés qui pourraient être à vendre dans votre commune ou celles circonvoisines;

2<sup>o</sup> Les noms et adresses des propriétaires, ce qui vous sera facile par la matrice;

3<sup>o</sup> Me faire savoir si ces propriétés sont susceptibles d'être morcelées;

4<sup>o</sup> A quelle distance se trouvent-elles de la commune, du hameau ou d'une agglomération quelconque;

5<sup>o</sup> L'importance de ces derniers;

6<sup>o</sup> Si il y a longtemps qu'il ne s'est pas vendu de propriété en détail dans la contrée;

7<sup>o</sup> Quelle est la mesure locale, sa grandeur;

8<sup>o</sup> La valeur approximative de cette mesure en pré, terre, bois;

9<sup>o</sup> Si il y a des bois, indiquer s'il y a de la futaie;

10<sup>o</sup> Quelle est la durée des baux;

11<sup>o</sup> Le prix du fermage.

Je vous louerai cinq cents francs de commission sur toutes les propriétés que j'achèterai sur vos indications et vous en réserverais les arpentages.

En sus de votre commission, je vous rembourserai de tous les frais que vous aurez pu faire pour obtenir les renseignements, sur chaque affaire traitée.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour M. H. Lévy-Klein,  
(*Illisible*).

P.-S. — Vous pouvez dire aux vendeurs que le spéculateur que vous connaissez paiera comptant le prix de leur vente quelle qu'en soit l'importance.

Est-il exagéré de comparer la besogne que font les envahisseurs hébreux en France à la besogne que font les termites sur un vieil édifice ?

A noter que le Lévy-Klein de Tours opère sous les auspices du préfet hébreu d'Indre-et-Loire, Brisach, et du Q.-M. néo-juif Besnard-Brisach.

Les Français qui s'obstinent à ne pas voir de lien entre ces diverses circonstances sont extraordinairement obtus.

### Une Youpine qui émigre.

Malgré l'intervention suspecte d'Arthur Meyer, d'un Rothschild et de divers autres Kohn, la *Salomé* d'Henri Regnault (480.000 fr.) partira pour l'Amérique.

Mais il nous reste un lot de princesses juives en chair et en os, des Ochs-Baudin, des Crémieux-Cruppi, des Crémieux-Thomson, des Brisach-Besnard, des Paraf-Delaroche, des Wormser-Renoult, toutes les femmes de Q.-M. qui gouvernent la République rastaquouère.

### M. Delcassé et les Jaurès.

Au Sénat, le 30 mai, comme on discutait sur les poudres de la marine, sur les catastrophes de l'*Iéna* et de la *Liberté*, un orateur — avec toutes sortes de précautions — a mis en cause le commandant Marie Jaurès.

Aussitôt, M. Delcassé, ministre, a déclaré que cet officier était en congé régulier, et qu'il n'avait pas enfreint les règlements.

M. Delcassé mentait. Tout le monde sait qu'une des causes de la catastrophe a été l'anarchie du bord; personne ne commandait, parce que le commandement n'avait pas été transmis régulièrement. Et le commandement n'avait pas été transmis à cause d'un profitable tripotage sur les « indemnités de table » allouées au commandant. Donc la responsabilité du sieur Marie Jaurès serait indiscutable, même en dehors des présomptions de trahison.

Comment se fait-il que M. Delcassé couvre avec tant de zèle l'auteur d'un de nos désastres ? et qu'il lui ait confié le cuirassé *Démocratie* pour le détruire comme le cuirassé *Liberté* ?

L'explication saute aux yeux. Ministre des affaires étrangères, M. Delcassé a été chassé à la sommation de l'Allemagne ; il n'est toléré au pouvoir qu'à condition de donner des gages à l'Allemagne ; et le gage qu'il donne, c'est sa complicité avec les frères Jaurès, agents salariés de l'Allemagne.

Nous avons tous connu M. Delcassé petit rédacteur à la *République française*; il y gagnait dans les trois mille francs ; il a gagné ensuite neuf mille francs comme député. Là-dessus, selon la coutume et par les procédés de tout le personnel républicain, il a ... économisé une vingtaine de millions ; il possède des valeurs en tas, et d'immenses domaines fonciers. Le Peuple stupide ne comprend pas la signification de ces fortunes. Et ce n'est pas l'*Humanité* qui l'éclairera!...

Il faudra donc encore que ce soit nous.

### Humbles petites Françaises.

L'Association générale des étudiantes a tenu dimanche son assemblée annuelle, sous la présidence de Mme... Crémieux-Cruppi.

Même observation que pour les conférences des *Annales* : les petites Françaises sous la férule de la Juive ressemblent aux petites Annaïmites ou Malgaches qui entourent l'institutrice venue d'Europe.

Il est vrai que, chez les étudiantes comme chez les étudiants, l'élément rastaquouère domine.

URBAIN GOHIER.

## Le Chapeau de Moussu Fallières.

Comme celui de Gessler, c'est un symbole.

Non plus celui de la tyrannie insolente, mais celui de la tyrannie abjecte et obséquieuse.

Fallières touche douze cent mille francs par an, plus trois cent mille francs de « frais de représentation », sans compter les centaines de mille francs qu'il se fait allouer en supplément à chacun de ses voyages (Voir le *Président, son fils et Lanes*). Avec tout ça, Fallières n'a pas de quoi se payer un chapeau.

Comme Urbain Gohier l'observe plus haut, à chaque réception de souverain, il se fait rem-

boursier par le Trésor des « frais de chapellerie » qui s'élèvent à cinq ou six mille francs (exactement 5.561 francs pour la réception du roi de Norvège, 5.360 francs pour la réception du roi de Danemark. Pour la réception de la Reine de Hollande, nous ne savons pas encore combien de mille francs va nous coûter le tube présidentiel.)

Nous trouvons ça rigolo. Et c'est en effet tellement cynique, tellement énorme, qu'on ne s'indigne plus. Et puis, on en a tant vu ! Ce « galurin », qui couronne le bonhomme, résume le régime. Et comme on n'a pas le cœur de les secouer, l'un portant l'autre, on en rit, lâchement...

Il faut voir Fallières comme je l'ai vu, l'autre jour, monter les Champs-Élysées dans son équipage à la chienlit. Il faut le voir affalé, tapi, tassé dans sa voiture, de telle manière que seules ses épaules émergent. Il regarde à droite et à gauche d'un air peureux, l'air de dire : « Qu'est-ce qu'ils vont encore me faire aujourd'hui ? » Et d'un geste lourd, mécanique, il enlève et remet son haut de forme. Ce n'est pas pour répondre aux acclamations, aux saluts, car, sur son passage, personne ne crie, personne ne bouge. On le regarde avec indifférence, avec stupeur, avec dégoût. Et rien n'est sinistre comme la vue de ce vieillard qui agite désespérément son chapeau dans ce silence glacé.

La foule, d'ailleurs, n'était pas venue pour le voir. Elle attendait la reine de Hollande, et elle subissait l'affreux bonhomme comme un figurant inévitable.

Au coin de l'avenue de l'Alma j'entends quelques réflexions :

— En voilà encore pour six mille francs !

— Il mendie les saluts...  
— Même pas : on dirait qu'il s'excuse d'être là.  
— Il est vrai qu'il fait pitié. On a envie de lui crier : « Vive Fallières ! » comme on lui jetteait un sou...

Celui qui parlait ainsi, âme trop charitable, risqua, en effet, un : « Vive Fallières ! » si grêle, si mal assuré, si imprévu, qu'il résonna comme une incongruité. Des protestations, des injures s'éléverent, une violente discussion s'émouva. Un lecteur de la *Patrie* mit sous le nez de l'imprudent l'article de Rochefort rapportant le détail du chapeau. Voyant le remous de la foule, des agents cyclistes crurent à une manifestation et se précipitèrent. J'ai vu le moment où ils allaient conduire au poste le monsieur qui avait commis l'inconvenance suprême de saluer le président de la République.

#### LE PROLÉTAIRE CONSCIENT.

*L'ŒUVRE* dit tout ce que ne disent pas les autres.

*L'ŒUVRE* est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

*L'ŒUVRE* ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

*L'ŒUVRE* est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.

## Une page d'histoire.

Il était décidé, depuis très longtemps, qu'après le dîner on irait finir la soirée à l'Opéra.

M. Fallières fit avancer son carrosse ; lorsqu'il se fut assis, il resta encore une petite place pour la reine de Hollande.

Dans une autre voiture, on mit les époux-consorts, c'est-à-dire Mme Fallières et le Prince des Pays-Bas... La conversation que Mme Fallières et le Prince engagèrent pendant le trajet fut, sans aucun doute, fort intéressante. Mais c'est une conversation privée ; tandis que les propos du Président et de la Reine appartiennent à l'histoire.

La tâche de M. Fallières n'était pas aisée. Dans son toast, à la fin du dîner, il avait imprudemment épuisé tous les sujets de conversation, sans rien réservé pour la voiture.

Il avait dit que la « souveraine » était « éminente », que sa « personne » était « auguste » et que sa « visite » était « royale » (ça, c'est une vraie trouvaille). Il avait dit que sa « déférence » était « empressée », sa « sympathie » « respectueuse » et qu'il avait une « haute estime pour son beau et noble pays ».

Il avait parlé de la Hollande et du « magnifique essor de sa puissance économique ».

Et il avait levé son verre, le malheureux, à la santé « de Votre Majesté, de S. M. la Reine-Mère,

de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, et de Son Altesse Royale la Princesse Juliana ».

Il ne restait plus personne de la famille dont il pût demander des nouvelles. Il se souvenait bien vaguement d'un certain statthouder Guillaume d'Orange, dont M. Ramondou lui avait parlé; mais il n'osait pas trop s'informer de sa santé, car il avait comme une vague idée que celui-là était mort...

Cependant qu'il cherchait, la voiture était arrivée au rond-point de l'avenue des Champs-Élysées.

Il y avait là beaucoup de curieux, accourus pour voir la reine Wilhelmine et surtout le prince-consort (des reines, on en voit encore de temps en temps).

Au passage du carrosse, une rumeur sympathique s'éleva, que domina soudain un cri violent, agressif, inattendu :

— Vive Fallières !

M. Armand Fallières, extrêmement surpris, eut néanmoins la présence d'esprit de se tourner vers la reine Wilhelmine et de lui expliquer en souriant :

— Ça, c'est pour moi !

Puis il murmura dans sa barbe :

— C'est certainement un étranger... Ou encore un citoyen qui se f... de moi.

Il se retourna à demi pour essayer de voir l'original qui avait proféré ce cri. Mais il ne vit qu'un remous de la foule, et des képis de sergents de ville : on entraînait au poste le perturbateur.

— Il pourrait bien pleuvoir ce soir, dit M. Fallières, reprenant la conversation au point exact

où elle en était restée... Ça ferait du bien à la vigne... Votre Majesté n'a pas de vignes, en Hollande ? Du moins il pousse là-bas d'excellents fromages... Quand j'étais tout petit, on m'avait appris une fable où il était question d'un rat logé dans un fromage de Hollande...

— Et comment va M. Lanes, votre gendre ? demanda gracieusement la reine Wilhelmine, non sans un certain à propos.

— Pas mal, je vous remercie, répondit M. Fallières, étonné.

Mais sans perdre de vue son sujet, il amorça discrètement le projet d'un traité de commerce entre la France et les Pays-Bas : le fromage de Hollande entrerait en franchise chez nous ; et le vin de la région d'Agen aurait près de la douane hollandaise le traitement de la nation la plus favorisée.

— Ceci, conclut M. Fallières, ne pourrait que resserrer les relations amicales existant entre nos deux pays.

Au moment où il prononçait ces mots, et comme la voiture traversait la place de la Concorde, une voix solide et bien timbrée proféra, pour la deuxième fois depuis le commencement du septennat, ce cri étonnant :

— Vive Fallières !...

Cette fois, M. Fallières ne put dissimuler sa surprise et dit à la reine :

— Que Votre Majesté ne s'effraie pas ; ce n'est qu'un fou... Voyez, les agents l'emmènent à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

M. Fallières, tout à fait en verve, reprit :

— Ramondou me conta ce matin une anecdote assez curieuse et peu connue sur la Hollande.

Croiriez-vous que sous le règne d'un de mes prédecesseurs, une flotte hollandaise capture un régiment de cavalerie ?... C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Si Ramondou ne m'avait certifié le fait, je ne l'aurais jamais cru...

Tout en devisant agréablement, l'auguste cortège arriva à l'Opéra. Comme on descendait de voiture, de nouveau ce cri inexplicable, affolant, jaillit de la foule :

— Vive Fallières !...

— Pas possible ! grommela un inspecteur de la Sûreté entre ses énormes moustaches... C'est *encore* Bonnot !

— On n'aura jamais la paix, pour lors ! firent les agents de police en passant à tabac l'auteur du cri séditieux.

Au commissariat de police, les trois coupables avaient été amenés. Le commissaire les interrogea sévèrement :

— Vos noms, adresses et professions ?

Le premier répondit :

— Dubois, chapeleur, 327, rue Bridaine.

— Dupont, chapeleur à Courbevoie, fit le deuxième.

Et le troisième dit :

— Dumasse (Marius), chapeleur à Carcassonne, mais je coiffe mieux.

Le commissaire poursuivit son interrogatoire :

— Pourquoi avez-vous crié : « Vive Fallières ! » sur le passage du cortège au risque de provoquer une émeute ?

— Parce que, expliqua M. Dubois, parce que j'ai appris qu'il y avait un chapitre des chapeaux au budget spécial de la Présidence, lors de la réception des souverains.

— Un chapitre des chapeaux ?

— Chaque fois qu'un roi ou une reine vient en France, le président de la République touche 5.742 francs pour frais de chapellerie... Tous les journaux ont signalé le fait; on l'a dit aussi à la Chambre... Alors, vous comprenez, j'ai été me poster sur le passage du cortège et j'ai essayé d'attirer l'attention du Président en criant : « Vive Fallières ! »... Si j'obtenais la fourniture de l'Élysée, dans ces conditions, je ferais vite fortune.

M. Dupont dit la même chose que M. Dubois; et M. Dumasse, de Carcassonne, ajouta :

— Té ! Sans compter que le Président, il est obligé de saluer chaque fois qu'on l'acclame. Chaque salut, ça use le chapeau, pas moinsse; et ça fait marcher le commerce...

Lorsque M. et Mme Fallières furent rentrés à l'Élysée, après le gala de l'Opéra, Mme Fallières dit à son époux :

— Armand, tu n'es pas assez soigneux pour tes affaires... Tu salues beaucoup trop : ça peigne ton chapeau à rebrousse-poil. Je vais être obligé de faire donner un coup de fer demain; ça fait le troisième depuis la visite d'Edouard VII. C'est très joli, de recevoir les rois; mais ça finit par nous revenir un peu cher...

G. DE LA FOUCARDIÈRE.



# L'Appartement du Précepteur

## Essai sur une administration sans obligation, ni sanction

Un jour, M. Jules Grévy, qui était déjà le modèle des beaux-pères prévenants et des présidents économies, s'avisa que la famille Wilson était logée bien à l'étroit dans le Palais de l'Elysée. Il chercha le moyen de mettre à la disposition de son gendre des appartements plus vastes et plus somptueux.

Il fit venir l'architecte et le plan de l'Elysée, puis s'enquit : mais on eut grand'peine à trouver un local vacant. Ici, se trouvait le secrétariat, ailleurs les communs, puis « la garde qui veille ». Enfin, le président s'avisa de locaux sur la rue de l'Elysée :

— Et là, demanda-t-il ?

— Là, lui fut-il répondu, c'est l'appartement du précepteur.

— Quel précepteur ?

— Je ne sais pas ; le précepteur !

M. Grévy tenait à « arrondir » son gendre — il l'a prouvé depuis — ; cette réponse ne le satisfit pas. Il envoya chercher le précepteur.

— Vous êtes le précepteur ?

— Oui, monsieur le président.

— Le précepteur de quoi ?

— Le précepteur de l'Elysée.

— Que faites-vous ?

— J'ai l'honneur d'être à la disposition de monsieur le président.

— Mais je n'ai pas besoin de vous.

— Monsieur le président peut être convaincu que j'en suis au désespoir.

— Qui vous a donné la jouissance d'un appartement à l'Elysée ?

— C'est M. le maréchal de Mac-Mahon.

— Il y a combien de temps ?

— Il y a dix ans.

— Eh bien ! mon cher monsieur, je regrette d'avoir besoin de l'appartement que vous occupez et je vous prie de me le rendre.

— Hélas ! monsieur le président, vous êtes le maître et je m'incline, mais quel crève-cœur ! Ainsi, vous me dépossédez d'un coup de mon titre et de mon logis. Et cependant, j'ai conscience de n'avoir point démerité.

— Mais vous n'avez rien à faire !

— Vous voyez donc que je ne fais point mal.

— Et vous demandez pour ça !

— Vous pourriez — peut-être même oserai-je dire : vous devriez — me donner une compensation.

— Une compensation à quoi ?

— A ce que j'avais.

— Mais vous l'aviez sans aucun droit.

— Je l'avais cependant.

M. le président Grévy était un vrai républicain. Il comprit ce raisonnement. Le « précepteur de l'Elysée » fut nommé auditeur au Conseil d'Etat.

Il y est toujours. Seulement, comme il y a longtemps de cela, il a obtenu de l'avancement depuis : il est aujourd'hui conseiller. Et si vous voulez savoir son nom, allez le demander à ses collègues : ils vous le diront tous, en ajoutant d'ailleurs géné-

ralement que sa nomination fut une des plus régulières et sa carrière une des plus méritoires.

Peut-être même oserions-nous écrire que c'est la « carrière-type » sous un régime où les fonctionnaires ne sont point faits pour servir les institutions, mais où les institutions ne subsistent que pour servir aux fonctionnaires.

La République ne demande à ceux qu'elle emploie ni intelligence, ni compétence, ni vertus, ni talents. Elle leur demande d'avoir des protecteurs d'abord, puis d'avoir des droits acquis. Quant à la manière dont ces droits furent acquis, peu lui importe. Du moment que vous vous êtes introduit dans une place — fût-ce par erreur, par fraude ou par dol — vous devenez « tabou » et, sauf les cas d'indépendance (1), vous y serez pour toute votre vie.

Si l'on s'aperçoit que vous ne rendez aucun service — tout arrive — ou si simplement on a besoin de votre place, on vous devra une compensation. Si vous vous rendez impossible, on vous donnera de l'avancement.

Mais vous pouvez impunément désagréger l'administration dont vous faites partie, ruiner le service dont vous avez la charge et compromettre les destinées nationales elles-mêmes, personne n'a plus rien à dire, vos droits sont « acquis », voire le droit de tout perdre, et personne n'a plus la faculté de vous exproprier.

Et M. Stéphane Lauzane peut commenter, avec agrément, cette phrase de M. Emmanuel Brousse, qui, d'ailleurs, se passe de commentaires : « Vous pouvez lire au *Journal Officiel* des listes de promotions de classe, d'avance-

ment, d'augmentations de traitement, des listes de décorations. Quand y avez-vous vu des listes de révocation ? Jamais. On décore toujours, on ne révoque jamais. »

Et nous entendons déjà protester que c'est parfait ainsi, que, dans un Etat où tout repose sur le respect de la propriété, il faut admettre les droits acquis autant et plus que les biens acquis, et que, si l'on ne doit pas vous déposséder d'un immeuble ou d'un meuble achetés avec de l'or, on doit encore moins vous déposséder d'une fonction ou d'un grade achetés avec du travail. Aussi bien ne sommes-nous pas tous partisans du statut des fonctionnaires ? Or, le statut des fonctionnaires, est-ce autre chose que la défense des droits acquis contre l'arbitraire ou le favoritisme ?

Allons-nous, dans une grande fureur de destruction, nier le droit des employés, après avoir combattu la fantaisie des maîtres ?

Nous entendons l'objection : elle ne nous émeut pas. La propriété est sacrée ; la révolution l'a proclamé et vous entendez que dès lors, c'est une chose certaine. Mais ni les principes, ni les révolutions mêmes n'ont empêché les titres de tomber, les propriétés de s'effriter et les immeubles de s'écrouler. Il y a des fortunes qui disparaissent en un jour — et des droits aussi.

Cela, jamais aucun fonctionnaire n'a songé à le contester. Relisez tous les projets de statuts, sortis des syndicats, des unions et des amicales, vous y verrez réglementées les sanctions, au même titre que les prérogatives.

(1) Ils sont rares.

Mais ce qu'aucun fonctionnaire — même dans son rêve d'indépendance le plus hasardeux — n'a osé envisager, la République l'a réalisé d'un seul coup. Elle nous a doté d'une administration sans obligation ni sanction, telle qu'aurait pu la concevoir le philosophe Guyau, corrigé par le roi d'Yvetot.

Et qu'on ne dise pas que nous exagérons. Voyez plutôt ce qui se passe :

Un navire de guerre italien saisit un transport français, à bord duquel se trouvent des médecins et des infirmiers turcs. M. Legrand, chargé des affaires de France à Rome, ordonne au vaisseau français de livrer les Turcs. Aussitôt l'indignation éclate dans l'univers civilisé ; on crie à la trahison, à la felonie, on parle de honte nationale. M. Poincaré, président du conseil, prononce devant les Chambres un discours, qui est presque un *ultimatum*. La situation créée par l'incident est redoutable, presque tragique...

Quelle sanction prend-on contre le fonctionnaire qui l'a provoqué ?

M. Legrand n'a pas même reçu un blâme. Il continue d'être chargé des affaires de France à Rome.

Autre histoire : Lagotibran saute, l'*Iéna* saute, la *Liberté* saute. On fait une enquête, deux enquêtes, dix enquêtes. Enfin l'administration nous apprend qu'elle a découvert les causes de ces catastrophes : c'est la poudre B, plus spécialement c'est la poudre B telle qu'elle fut fabriquée aux usines de Pont-de-Buis. Les responsables, ce sont les deux directeurs successifs de cette usine, peut-être même un seul des deux.

Que va-t-on faire contre ces hommes ou contre cet homme, dont l'incurie a coûté tant de millions, tant de vies humaines, tant de force française ?

Rieff. Ni l'un ni l'autre n'a été seulement révoqué.

Et l'on pourrait multiplier les démonstrations, si ces deux-là n'étaient malheureusement si limpides et si terribles qu'après elles toutes les autres semblent médiocres.

La Russie nous fait savoir qu'elle désire voir rappeler M. Louis, notre ambassadeur, dont, à tort ou à raison, les méthodes ne lui conviennent pas. Mais il s'agit bien de savoir si la présence de M. Louis à Saint-Pétersbourg est de nature à resserrer ou à relâcher l'alliance. Il est là-bas en vertu d'une nomination régulière ; il a le droit d'y être ; il tient à y rester ; il y restera.

L'incapacité de M. Claretie, à la direction du Théâtre-Français, est notoire depuis vingt ans et jusqu'en Patagonie. N'importe : il a des droits acquis et, d'ailleurs, on ne saurait où l'employer ailleurs. Il restera dans sa place.

Pour parvenir à enlever M. de Selves de la préfecture de la Seine, il n'a fallu rien de moins que le nommer ministre des affaires étrangères. Il a failli nous en coûter la guerre. Mais, somme toute, dit Gavroche, ça valait ça.

J'en passe, j'en oublie, j'en supprime.

Après cela, tous les hommes d'Etat, tous les partis — et jusqu'à M. Lépine — proclament gravement la nécessité d'un gouvernement qui gouterne.

Ayons le courage de le dire : un gouvernement qui gouverne, c'est un gouvernement qui révoque.

Mais il faudrait oser choisir entre les destinées du pays et celles de ses fonctionnaires — et qui donc oserait aller jusque-là ?

PHILINTE.

# PEAU-DE-BALLE

ou l'étrange chevauchée  
du baron Isaac de l'Echelle-Jacob

A la fin de cette semaine, l'*Œuvre* met en vente « Peau-de-Balle », le joyeux roman de G. de la Fouchardière.

Nos lecteurs y trouveront les qualités de franche gaieté et de fantaisie débridée qui se laissaient deviner sous le masque du pseudonyme : « Mowgli. »

Mis dans la confidence du mystère qui plane, dans la première partie du volume, sur la nature du fantastique « Peau-de-Balle », il suivront avec joie la carrière mouvementée et mystificatrice du diabolique cheval de courses.

« Peau-de-Balle », par suite d'événements bouffons mais d'une implacable logique, change de caractère, de propriétaires et de religion : des mains de la chanteuse légère Caroline Tafoireau il échoit par héritage à Mgr Bénin-Despalmes, archevêque de Caudebec-en-Caux qui s'en trouve fort embarrassé, et tombe de là entre les mains du baron Isaac de l'Echelle-Jacob, qu'il conduit à une catastrophe.

Dans ce livre dont le point de départ rappelle Wells ou About, la seule invraisemblance est celle-ci : le Juif se trouve châtié au dénouement, contrairement à ce qui se passe dans la vie.

Les épisodes amusants abondent dans ce volume ; le monde des courses y est observé de la façon la plus exacte et la plus humoristique.

Les joyeuses et fines illustrations de « Peau-de-Balle » n'en sont pas le moindre attrait. Le talent si sûr d'Edouard Cousyn a pu se donner libre carrière grâce au mouvement du livre et à la variété des sujets traités.

En une publication spécialé, dont la rédaction a été confiée à notre confrère H. de Julliay, l'*« Argus de la Presse »* vient de faire paraître la critique des *Salons de 1919*, qui est l'ouvrage le plus complet écrit sur ce sujet.

## BULLETIN

Inactif et irrégulier avec un léger tassement de la Rente, le marché s'est trouvé mieux disposé, dans son ensemble, en fin de semaine par une recrudescence des affaires et une allure plus ferme de la cote. On doit à la vérité d'ajouter que l'approche des fêtes de la Pentecôte et celle de la liquidation ont tenu la clientèle quelque peu à l'écart de la Bourse, malgré les disponibilités incontestablement abondantes dont notre place est pourvue.

On a craint, en outre, que la grève des transports à Londres et les troubles de Budapest n'impressionnassent défavorablement la spéculation et l'on voudrait, par ailleurs, que le calme revienne un peu au Maroc.

Les nouvelles de la guerre italo-turque font envisager que les cercles diplomatiques en Italie accueilleraient avec faveur une conférence internationale pour le rétablissement de la paix, et si vague que soit encore ce projet, il semble qu'il ait quelque chance de succès. On estime, en effet, dans certains milieux financiers, qu' étant données les dépenses déjà faites par l'Italie — 252 millions de lire — et les opérations militaires auxquelles elle se livre actuellement dans les îles de l'archipel, le conflit ne saurait se prolonger sans mettre en péril, avec la paix de l'Europe, la situation des finances italiennes.

A Londres, les nouvelles exécutions qui se sont produites sur les actions Marconi et la grève des débardeurs des docks ont rendu le marché quelque peu désorienté.

A New-York, les baissiers s'appuyant sur le succès obtenu par la candidature de M. Roosevelt dans l'Etat d'Ohio, en ont profité pour attaquer vivement la cote ; cependant, comme l'échec de M. Taft est déjà quelque peu escompté au Wall-Street, le marché, après un moment de dépression, s'est ressaisi pour, finalement, clôturer en hausse sur quelques valeurs ; mais les dispo-

sitions générales restent toujours plutôt faibles. Il en résulte que notre Bourse s'est fortement ressentie de la torpeur dont les places étrangères lui ont donné l'exemple.

### **Communiqués.**

#### **Crédit Général du Canada**

Parmi les prochaines émissions en vue on annonce celle d'une série de 20.000 obligations du Crédit Général du Canada, Société anonyme de Crédit Foncier et Industriel (General Financial Corporation of Canada) constituée à Anvers au mois de décembre dernier, au capital de 10 millions de francs.

Cette Société a été fondée sous les auspices du groupe qui créa il y a quelques années la Société hypothécaire du Canada et la Compagnie Immobilière et Agricole du Canada, dont la brillante situation est bien connue.

Grâce à ces appuis financiers de premier ordre et au programme plus vaste que celui de ses devancières, qu'elle s'est assigné, la nouvelle société sera en mesure de profiter dans la mesure la plus large du magnifique développement de la Dominion dont les immenses ressources commencent seulement à être mises en valeur.

Nous croyons savoir que les obligations qu'elle se propose d'émettre, d'une valeur nominale de 500 francs, rapportant un intérêt de 4 1/2 %, seront offertes au public, au prix de 450 francs.

#### **CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE**

Stations Thermales desservies par le réseau P. L. M. : Aix-les-Bains, Besançon (la Mouillière), Châtelguyon (Riom), Evian-les-Bains, Fumades-les-Bains (St-Julien-les-Fumades), Genève-Menthon (Lac d'Annecy), Royat, Thonon-les-Bains, Uriage (Grenoble), Vals, Vichy, etc...

Billets (l'aller et retour collectifs, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés, du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P. L. M. aux familles d'au moins trois personnes.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.  
Arrêts facultatifs.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième personne et les suivantes d'une réduction de 75 %.

Demandez les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

### ***Editions de l'ŒUVRE :***

#### **LE RÉVEIL**

PAR

**URBAIN GOHIER**

Garder une Patrie  
Refaire un Peuple

Un volume de 350 pages. PRIX 1 fr. 25 (franco 1 fr. 50)

o o

#### **NOS BONS APÔTRES**

*Comédie en trois actes*

DE

**GUSTAVE TÉRY**

*avec une Préface de Jules Lemaître*

PRIX : 1 franc (envoi franco)

o o

#### **COMMENT FINIRA le RÉGIME ABJECT? OÙ ALLONS-NOUS?**

*Mille réponses des lecteurs de l'ŒUVRE*

avec une introduction et une conclusion

PAR

**GUSTAVE TÉRY**

Un volume de 500 pages. — PRIX : 3 fr. 50 (Envoy franco)

o o

#### **LE BOTTIN DU FAVORITISME OU LE GOTHA DE L'ARRIVISME**

*avec une préface-boniment de T. STEEG*

(Ministre de l'Intérieur)

PRIX : 1 fr. 25



Editions de l'ŒUVRE :

PARAITRA TRÈS PROCHAINEMENT :

# Peau-de-Balle

PAR

GEO DE LA FOUCARDIERE

*Roman fantaisiste*

Illustré par EDOUARD COUSYN



**Prix : 0 fr. 95**



---

Le Gérant : GARDANNE

---

Imp. spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.